

Convention de soutien conjoint pour les « compagnies à rayonnement suprarégional et international »

Période 2007-2009

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Monsieur Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du Département des affaires culturelles

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Monsieur Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique

La Fondation Pro Helvetia (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Monsieur Pius Knüsel, Directeur

Monsieur Andrew Holland, Chef de la division danse

La Fondation Compagnie Gilles Jobin (ci-après la Compagnie Gilles Jobin ou la compagnie)

représentée par

Monsieur Gilles Jobin, Directeur

Préambule

La Fondation Pro Helvetia, les Cantons et les Villes de Suisse,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

s'engagent à développer un principe de *convention de soutien conjoint* au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire aux soutiens apportés par le Canton et la Ville concernés. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

La loi Fédérale concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447)

La loi sur l'administration des communes (B6 05)

La loi sur l'accès et l'encouragement à la culture (C3 05)

La loi sur les indemnités et les aides financières (D 1 11)

Les statuts de la compagnie,

Vu

Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

Que la Compagnie Gilles Jobin répond aux conditions suivantes :

- une production régulière de spectacles,
- l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
- une structure d'organisation permanente,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie Gilles Jobin conviennent de ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention règle :

a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie Gilles Jobin pour promouvoir son développement artistique, favoriser son rayonnement et sa notoriété en Suisse et à l'étranger,

b) les engagements de la Compagnie Gilles Jobin pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 - Engagements financiers du Canton et de la Ville

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 100'000 francs (dont 6'000 francs par an en moyenne financent explicitement le travail de sensibilisation à la danse contemporaine précisé à l'article 6).

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 160'000 francs.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention de l'Etat et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention de l'Etat et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année.

La compagnie est le bénéficiaire direct de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

Article 3 - Engagements financiers de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie Gilles Jobin en dehors de ses frontières linguistiques et à l'étranger (frais de voyage, frais de transport, frais de fonctionnement liés aux tournées) par une contribution annuelle de 190'000 francs versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité de la convention.

Article 4 - Subventions en nature

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie Gilles Jobin de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

Article 5 - Projet artistique de la compagnie

Le projet artistique de la compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

Article 6 - Engagements de la compagnie

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie Gilles Jobin s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès des écoles genevoises aux productions de la compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

Par ailleurs, elle s'efforcera de se produire à 18 reprises en au moins 10 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Article 7 - Autres sources de financement

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

Article 8 - Excédent et déficit

La Compagnie Gilles Jobin est responsable de ses résultats. Elle supporte les excédents de charges.

En cas de réalisation d'un bénéfice durant la période de la convention, la Compagnie Gilles Jobin le reporte sur l'exercice suivant. Le bénéfice réalisé en fin de période sera restitué ou déduit d'une subvention ultérieure selon les modalités définies par les parties subventionnantes.

Article 9 - Rapport d'activités et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard à fin février à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- énumération des principales évolutions et modifications,
- comptes annuels.

Les comptes seront présentés selon la directive du Département de l'instruction publique de l'Etat de Genève (directive du DIP sur les états financiers).

Article 10 - Echanges d'informations et suivi de la convention

Au mois de septembre de chaque année, la Compagnie Gilles Jobin remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités),
- plan financier actualisé et budget pour les tournées.

Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie Gilles Jobin à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie Gilles Jobin pour toutes ses éventuelles questions.

Les partenaires de la convention se rencontreront une fois par année pour un échange d'informations.

Article 11 - Promotion des activités

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie Gilles Jobin doit figurer de manière très visible la mention « Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et Canton de Genève et de Pro Helvetia ». Les logos des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie Gilles Jobin.

Article 12 - Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses : cf. annexe 1).

Article 13 - Evaluation

Début 2009, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2007 et 2008 ainsi que des éléments connus de 2009. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard en mars 2009. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie Gilles Jobin, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention:

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie Gilles Jobin (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la compagnie.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 14 - Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

Les subventionneurs décideront avant fin mars 2009 si la Compagnie Gilles Jobin sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2009. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 15 - Résiliation

La convention peut être dénoncée :

- par les subventionneurs si les conditions requises pour l'octroi des subventions ne sont plus réunies,
- par la compagnie pour tout autre motif.

La restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie Gilles Jobin se dissout ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Article 16 - Entrée en vigueur

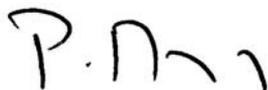
La présente convention entre en vigueur rétroactivement après ratification par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 5 mars 2007 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Patrice Mugny

Conseiller administratif chargé du département
des affaires culturelles



Pour la République et Canton de Genève :

Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département de
l'instruction publique



Pour Pro Helvetia :

Pius Knüsel

Directeur



Andrew Holland

Chef de la division danse



Pour la Compagnie Gilles Jobin :

Gilles Jobin

Directeur



Annexe 1

Adresses et contacts

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- www.ville-ge.ch/culture/services_ac/logos.html
- www.geneve.ch
- www.pro-helvetia.ch

Fondation Compagnie Gilles Jobin
Mme Maria-Carmela Mini
Administratrice
Rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève
Tél. : +41 22 331 00 50
Fax : +41 22 331 00 51
E-mail : mcmmini@parano.org

Compte

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Fondation Compagnie Gilles Jobin
Crédit Suisse
Compte n° 951 641 - 71
Clearing 4251

G I L L E S
J O B I N / P A R A N O F O N D A T I O N



Répétition double Deux – Janvier 06 © Mario Del Courto

Fondation CIE GILLES JOBIN
RUE DE LA COULOUVRENIERE, 8
1204 GENEVE - SUISSE

SOMMAIRE

- **Page 3 : Identification de la Fondation**
- **Page 4 : implantation de la compagnie à Genève**
- **Page 5 : Le choix d'un territoire de création**
- **Page 6 : Activités 2007**
- **Page 6 : Projet La Belle Voisine – Genève – Annecy**
- **Page 7 : The Moebius Kids – création 2007**
- **Page 8 : Tournée 07 – Steak House**
- **Page 9 : Tournée 07 - Double Deux**
- **Page 10 : Reprise de The Moebius strip**
- **Page 11 : Création 2007/2008**
- **Page 13 : Création 2009**
- **Page 14 : Workshops et ateliers de formation**

IDENTIFICATION DE LA FONDATION

Dénomination légale : **FONDATION CIE GILLES JOBIN**

Forme juridique : **Fondation droit Suisse**

Date de publication
des statuts de la Fondation : **23/05/2000**

Numéro de l'acte constitutif
de la Fondation : **5162**

Numéro fédéral de registre
du commerce: **CH – 5501003402 – 6 (en cours de changement)**

Adresse du siège social: **Rue de la Coulouvrenière 8, 1204 - Genève**

Président : **ROCHAT Serge**

Vice-présidente : **TATTI Elèna**

Secrétaire : **THEYTAZ Evelyne**

Contrôle des comptes : **Fiduciaire Stucki SA**

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Nom usuel de la compagnie: **Cie Gilles Jobin**

Nom du directeur artistique : **Gilles Jobin**

Nom de l'administratrice : **Maria-Carmela Mini**

Comptabilité : **Yves Bachelier**

Communication et tournée: **Mélanie Rouquier**

Contact : **Rue de La Coulouvrenière, 8
1204 Genève**

Téléphone : **+ 41 22 331 00 50**

Fax : **+ 41 22 331 00 50**

e-mail :

Gilles Jobin : **gillesjobin@parano.org**

Maria-Carmela Mini : **mcmmini@parano.org**

Yves Bachelier : **yves@parano.org**

Mélanie Rouquier : **communication@parano.org**

INTRODUCTION

L'implantation de la compagnie Gilles Jobin à Genève

La volonté d'une implantation de la compagnie à Genève

En 2004, Gilles Jobin fait le choix de s'installer à Genève avec toute son équipe. Après avoir quitté la Suisse pendant quelques années, c'est à Genève que nous avons décidé de nous implanter. Cette décision a été mûrement réfléchie, elle n'est ni le fruit du hasard, ni une décision par défaut. Pendant plusieurs années, notre priorité a été de développer notre compagnie et de la hisser au niveau international. Aujourd'hui nous pouvons dire que cet objectif a été atteint. En 2004, alors que la compagnie est diffusée dans le monde entier et les scènes internationales les plus prestigieuses, il nous est apparu évident que notre investissement devait maintenant se porter sur un territoire et sur le développement d'un travail de fond.

Malgré plusieurs propositions faites à Gilles Jobin de prendre la direction d'un Centre Chorégraphique en France pour développer différents projets, c'est à Genève que nous décidons de nous installer et de mener ce travail de fond. Genève offre de multiples ressources, elle est sans aucun doute, la ville qui offre la politique culturelle la plus dynamique en Suisse Romande et qui a le projet le plus ambitieux en ce qui concerne le développement de la danse contemporaine en Suisse. En nous installant à Genève, nous choisissons aussi de nous inscrire et de participer à la dynamique culturelle de la ville et de sa région.

Genève se profile comme étant une ville contemporaine et avant-gardiste, dans une Suisse désormais résolument décomplexée. Elle a su à la fois accueillir et développer des projets institutionnels, tout en préservant le milieu associatif et alternatif garant du travail de terrain en direction du public mais aussi des artistes émergents. C'est la qualité de ses propositions et de ses structures artistiques, la présence d'un festival international, la proximité de ses équipements, mais aussi la qualité et la diversité de ses artistes, qui a également motivé notre installation à Genève.

Nous avons conscience du travail et des efforts à faire en ce qui concerne les outils à mettre en place pour que la danse ait une vraie place sur le territoire helvétique ; tant en direction de la formation, l'aménagement de studios de recherche et de répétition, le statut du danseur etc. Nous souhaitons par notre présence ne pas rester passifs, mais participer à la réflexion et aux efforts menés par les différentes institutions dans la mise en place de ces outils. C'est pour nous une chance de participer à cette réflexion et d'être acteurs de ce développement.

Le choix d'un territoire de création

Gilles Jobin a toujours développé ses activités chorégraphiques en Suisse Romande, toutes ses pièces, et ce depuis la création de sa compagnie, ont été répétées et présentées en Suisse Romande.

Dès le début de sa carrière professionnelle comme directeur au théâtre de l'Usine à Genève, il s'est investi pour améliorer les conditions de travail des artistes. Président de l'AVDC durant 3 ans, il a profité de ce mandat pour mettre le projecteur sur les manques concernant le statut de danseur en Suisse et sa rémunération. Il a également questionné les institutions et les structures politiques sur leur manque d'investissement pour soutenir la danse en Suisse Romande. Surnommé par les médias « l'enfant terrible de la scène chorégraphique helvétique », il a souvent utilisé son énergie et sa renommée internationale pour valoriser la scène artistique helvétique, jouant souvent le rôle d'éclaireur auprès des programmeurs internationaux. Dans son travail artistique, il a toujours collaboré avec des artistes suisses (chorégraphes, danseurs, scénographes, compositeurs de musique, réalisateurs de cinéma, photographes, éclairagistes, techniciens...). C'est donc presque naturellement que nous avons choisi Genève comme terrain de création, qui a accueilli en 2006 les répétitions et la Création de Double Deux, présentée au festival de la Bâtie en 2006 et qui est aujourd'hui en tournée internationale.

Gilles Jobin marque sa présence sur le sol Genevois. Depuis quelques mois, il y dirige des ateliers de sensibilisation en direction du public et des danseurs en cours de formation. Il a remonté également avec le Ballet Junior, *Délicado*, pièce qu'il avait créée pour le Ballet Gulbenkian en 2004 et remontera pour mai 07 *The Moebius kids* pièce inspirée de *The Moebius Strip*, avec les élèves de l'atelier Manon Hotte.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de ce choix bien que nous n'ayons pas encore trouvé notre lieu de travail de création et qu'il nous faut jongler avec la réalité. Nous espérons que ce projet de conventionnement nous permettra de nous installer dans un lieu pour y regrouper toutes nos activités de création et de formation.

ACTIVITES 2007

L'ambition d'un projet inter-cantonal et inter-régional

Corrélativement à notre installation à Genève, s'est ajoutée la proposition de Bonlieu - Scène nationale d'Annecy d'accueillir en résidence Gilles Jobin pour les trois prochaines années. Cette proposition a conforté notre choix d'implantation à Genève, mais a également donné une dimension inter-régionale à notre projet. Il ne fait aucun doute que nous avons un rôle à jouer dans les échanges culturels entre la Suisse Romande et les régions frontalières.

Notre collaboration avec Bonlieu Scène nationale d'Annecy va dans ce sens et au-delà des diverses activités de notre équipe à Annecy, nous proposerons, dès le printemps 2007 une plus grande visibilité dans le domaine des échanges inter-régionaux. En effet, Salvador Garcia, directeur de Bonlieu, a proposé à Gilles Jobin une carte blanche intitulée *articule/suisse*, qui aura lieu du 20-24 mars 2007 dans le cadre du projet « La belle voisine ». Dans cette carte blanche, Gilles Jobin proposera au public de Bonlieu de voir un certain nombre d'artistes suisses et en particulier genevois. Le public pourra découvrir durant cette semaine, 7 équipes artistiques des arts vivants, 2 installations et 11 artistes plasticiens et multimédias de la scène émergente. Soit 44 artistes et interprètes venus de Genève, Bâle, Zurich, Bern, Bienne, Lugano, Lucerne, Fribourg, Lausanne.

D'autre part, des contacts sont également en cours avec d'autres structures comme le Centre Chorégraphique de Belfort, qui a accueilli récemment la chorégraphe genevoise Cindy Van Acker en résidence de création. Il ne fait aucun doute que grâce à son statut d'artiste international, Gilles Jobin, offre la possibilité de poser d'ores et déjà le projet d'implantation à une échelle qui dépasse les frontières cantonales. C'est à ce niveau d'ambition que nous souhaitons élever notre présence à Genève.

Détail de la programmation : <http://www.bonlieu-annecy.com>

Création de *The Moebius Kids*

Du 03 au 13 mai 2007, Théâtre Am Stram Gram – Genève

Création pour les danseurs de la compagnie Virevolte
Durée 35 min.

Chorégraphie : Gilles Jobin

Interprètes : Line Baumann, Julie Dubois, Julie Fahy, Océane Holdener, Victoria Jakubec, Elisa Mégale, Nina Cachelin, Anaëlle Gauthey, Mathilde Linares, Lucie Mertenat, Olivia Nemeth, Manon Pilard, Natasha Samson, Henry Shih, Aurore Sumi.

Musique : Clive Jenkins

Lumière : Daniel Demont

Costumes : Karine Vintache

Sur la base de « *The Moebius Strip* », Gilles Jobin réinvente une création pour les jeunes danseuses de la compagnie Virevolte.

« Il ne s'agit pas de remonter une pièce de répertoire de ma compagnie ou d'en faire une version édulcorée pour adolescent, mais de trouver de nouvelles articulations, de nouvelles possibilités au système. Aller plus loin dans le processus de création qui avait été mis en place lors de la création originale en 2001. L'idée est de repartir de la fin de *The Moebius Strip* et effectuer une nouvelle boucle (...) ».

(Gilles Jobin)

TOURNEES 2007

Steak House – création mars 2005 (en cours de tournée)

Sextuor, 60 minutes - Création le 03 mars 05

Chorégraphie : **Gilles Jobin**
 Danseurs: **Jean-Pierre Bonomo, Niki Good, Marie- Caroline Hominal, Gilles Jobin, Susana Panadès Diaz, Rudi Van Der Merwe.**

Création musique: **Cristian Vogel**
 Création lumière: **Frédéric Richard**
 Scénographie **Sylvie Kleiber**
 Costume: **Karine Vintache**

Coproduction : Théâtre de la Ville / paris, Berliner Festwochen / Berlin, Teatro Comunale di Ferrara / Ferrara, Théâtre Arsenic / Lausanne, Danse à Aix / Aix en Provence, Tanzquartier / Vienne.

Aide à la creation: Ville de Lausanne, Canton de Vaud, Ville de Genève, DIP de l'Etat de Genève, Pro Helvetia Fondation Suisse pour la Culture, Loterie Romande, Sophie et Karl binding stiftung.

Aide à la tournée 05/06: Ville de Lausanne, Ville de Genève, Pro Helvetia Fondation Suisse pour la Culture, Département de l'Instruction Publique de l'Etat de Genève, Corodis, Pour-Cent culturel Migros.

Dates	Lieux	Villes	pays	Nb. de Représ.	Nb. De spectateurs
03-13/03/05	Arsenic	Lausanne	Suisse	9	1260
19/03/05	Teatro Comunale	Ferrara	Italie	1	600
22-23/03/05	Forumeyrin	Genève	Suisse	2	670
12-16/04/05	Théâtre de la Ville	Paris	France	5	3850
03-05/05/05	Gessnerallee	Zurich	Suisse	3	440
20/05/05	Exodos	Ljubljana	Slovénie	1	450
02/06/05	Kulczyk Foundation	Poznan	Pologne	1	150
05/06/05	Festival Cialo-Umysl/ Body-Mind	Varsovie	Pologne	1	530
30/07/ 05	Danse à Aix	Aix en Provence	France	1	540
26/10/06	Festival	Fortaleza	Brésil	1	600
5-6/11/06	Festival	Sao Paulo	Brésil	2	350
16/11/05	Octobre en Normandie	Petit quevilly	France	1	650
06/12/05	Bonlieu.	Annecy	France	1	230
6-7/01/06	Culturgest	Lisbonne	Portugal	2	420
21/01/06	Arsenic	Lausanne	Suisse	1	130
25-26/01/06	Berliner Festpiele	Berlin	Allemagne	2	620
29/01/06	Halles de Schaerbeek	Bruxelles	Belgique	1	400
9-11/02/06	Tanzquartier Wien	Vienne	Autriche	3	750
8-9/04/06	Dampzentrale	Berne	Suisse	2	150
23/06/06	Latitudes Contemporaines	Lille	France	1	229
8/09/06	Co2	Bulle	Suisse	1	154
TOTAL	LIEUX 21	VILLES 20	PAYS 10	REPT. 42	SPECT. 13173
Moyenne	315 spectateurs				
Janvier 07 18-28/04/07	Centre for New Dance Kampnagel	Helsinki Hambourg	Finlande Allemagne	2 8	

*dates en cours

Double deux – création mai 2006 (tournée en cours)

Pièce pour 12 danseurs, 60 minutes

Création le 11 mai 06 – Bonlieu Scène nationale Annecy

Chorégraphie: **Gilles Jobin**
 Danseurs: **Jean-Pierre Bonomo, François Chaignaud, Victoria Chiu, Marie-Caroline Hominal, Mariusz Jedrzejewski, Marcel Leemann, Chiharu Mamiya, Ismaël Oiartzabal, Hildur Ottarsdottir, Susana Panadès Diaz, Emma Ribbing, Rudi Van Der Merwe.**
 Musique: **Cristian Vogel**
 Costumes: **Karine Vintache**
 Lumières: **Daniel Demont**
 Assistante chorégraphie: **Isabelle Rigat**
 Assistante costumes : **Caroline Bault**
 Régisseur technique: **Gildas Burille**
 Ingénieur du son : **Clive Jenkins**

Production: **Gilles Jobin / Parano Fondation**

Coproduction: **Bonlieu Scène nationale, Annecy / Théâtre de la Ville, Paris / Festival Montpellier Danse 2006 / La Bâtie, Festival de Genève / Théâtre Arsenic, Lausanne / Kampnagel, Hambourg**

Aide à la création et à la tournée: **Ville de Genève, Ville de Lausanne, Département de l'instruction publique de l'Etat de Genève, Canton de Vaud, Pro Helvetia Fondation suisse pour la culture, La Loterie Romande.**

Aide à la tournée 2006: **Pour-cent culturel Migros, Corodis**

Dates	Lieux	Villes	pays	Nb. de Représ.	Nb. De spectateurs
11-12/05/06	Bonlieu	Annecy	France	2	608
31-4/06/06	Arsenic	Lausanne	Suisse	5	672
29-30/06/06	Montpellier Danse	Montpellier	France	2	800
24-26/08/06	Laokoon Festival	Hambourg	Allemagne	3	453
29/08/06	Tanzhaus NRW	Dusseldorf	Allemagne	2	350
1-5/09/06	La Bâtie	Genève	Suisse	5	992
20/09/06	Kaserne	Bâle	Suisse	1	126
13-14/10/06	Gessnerallee	Zurich	Suisse	2	249
TOTAL	LIEUX 8	VILLES 8	PAYS 3	REPT. 22	SPECT. 4250
Moyenne	193 spectateurs				
16-18/01/07	Théâtre de Bretagne	Rennes	France	3	
4/02/07	Les Halles	Bruxelles	Belgique	1	
6-11/02/07	Théâtre de la Ville	Paris	France	5	
29./03/07		Luxembourg	Luxembourg	1	
22.23/04/07	Spring dance	utrecht	Hollande	2	
21-22/11/07	Maison de la danse	Lyon	France	2	

*dates en cours

***The Moebuis Strip* – reprise 2007 (tourn e en cours)**

Quintet, 55 minutes

Cr ation le 08 mai 2001 - Th atre de la Ville aux Abbesses, Paris

Chor graphie : Gilles Jobin
Danseurs: (en cours de sistribution)
Cr ation musique: Franz Treichler
Cr ation lumi re: Daniel Demont
Costume: Gilles Jobin

Coproduction: Th atre de la Ville / Paris , Th atre Arsenic / Lausanne, Z rcher Theater Spektakel/ Z rich, Music Biennale / Zagreb, Espace Pasolini / Valenciennes

Aide   la cr ation: La Ville de Lausanne, le Canton de Vaud, Fondation Stanley Johnson, Pro Helvetia Fondation Suisse pour la Culture, Loterie Romande, Soci t  Suisse des auteurs, London Arts Board

Aide   la reprise: Ville de Gen ve, Pro Helvetia Fondation Suisse pour la Culture, DiP de l'Etat de Gen ve. (en cours)

Pr sent e comme une pi ce majeure du r pertoire de Gilles Jobin, et malgr  le fait qu'elle ait  t  pr sent e dans de nombreux pays, nous avons beaucoup de demande pour la diffusion de celle-ci.

La reprise aura lieu au th atre de Carouge au cours de la saison 2007/2008. (tourn e en cours de construction).

THE MOEBIUS STRIP Extrait du Journal du Th atre de la Ville Par Laurent Goumarre

.../...C'est donc dans le dessin g om trique que la danse de Moebius trouve son origine. Et on ne peut s'emp cher d'y lire une inscription biographique, de raconter que son p re, Arthur Jobin fut peintre g om trique, qu'on parle   son endroit d' "infiguration embl matique", qu'il est question "d'une surface plane sur laquelle se r fl chit la lumi re," plus loin de "vibrations optiques", plus loin encore et c'est lui qui signe: "La recherche d'un  quilibre

L'organisation d'une surface La puret  d'un volume L'humanisation des formes La tension des lignes Les oppositions violentes". (2) Autant d'expressions qui d finiraient tout autant la derni re pi ce du fils. Tout  a pour comprendre que s'il est une histoire de Moebius, c'est aussi celle d'un mouvement continu et organique entre le p re (r cemment disparu) et le fils; autre version: la peinture bidimensionnelle du p re, ses aplats g om triques motive l'installation chor graphique du fils. Une fable d'autant plus op rante que le chor graphe souligne syst matiquement l'horizontalit  de son support en tant qu' l ment essentiel de son proc s de travail. Tandis que la lumi re continue de s'effondrer, que les danseurs s' vanouissent, la grille blanche du plateau semble absorber les corps qui se d robent toujours plus au regard, juste des ombres, dont on ne sait plus ni les contours, ni la forme: au final les corps "infigur s" n'ont laiss  que leurs v tements couch s.

Laurent Goumarre.

CREATION 2007 / 2008

Titre: en cours

Chorégraphie: Gilles Jobin

Danseurs: 7 danseurs (distribution en cours)

Direction musicale: Cristian Vogel

Musique: en cours de distribution

Lumière: en cours de distribution

Première:

Les 6 / 7 et 8 mars 2008, Scène Nationale de Bonlieu, Annecy France

Répétitions:

printemps 2007: workshops de préparation à Genève

automne/hiver 07/08: répétitions à Genève

18 février au 2 mars 2008: Répétitions plateau, Scène Nationale de Bonlieu, Annecy

Production: Cie Gilles Jobin, Genève

coproduction: Scène Nationale de Bonlieu - Annecy, Théâtre de la Ville – Paris, Biennale de Lyon- Lyon, théâtre de Carouge – Atelier de Genève (en cours)

Avec le soutien de:

Ville de Genève, Pro Helvetia Fondation Suisse pour la Culture, Département de l'instruction Publique de l'Etat de Genève. (en cours)

Gilles Jobin est artiste associé à Bonlieu Scène Nationale, Annecy.

Tournée en cours de construction :

Théâtre de la Ville – Paris du 26 au 29 mars 08

Théâtre de Carouge (dates en cours – 1 semaine de représentation au printemps 08)

Opéra de Rouen (soit Double Deux – soit nouvelle création les 2 et 3 avril 08)

Culturgest (probable coproducteur) date au printemps 2008

Texte issu de la session de travail du 2 au 6 octobre 2006

Par **Jean Pierre Bonomo***

Du 02 au 06 octobre 2006, lorsque nous ouvrons les portes du studio Mottattom à Genève pour aborder de nouveaux matériaux de recherche, une situation scénique inédite occupe l'espace. Les câblages électriques entremêlés parcourant le tapis de sol et reliant au centre du studio ordinateurs, table de mixage, casques et hauts parleurs, donnent le ton : le projet 2008 renoue avec les origines de la Compagnie, née au sein d'une scène alternative au goût prononcé pour un travail critique autour du langage gestuel, de la composition chorégraphique et du dispositif scénique. La vision livre une impression de laboratoire expérimental de communications secrètes qui, de fait, plonge rapidement nos sessions improvisées dans ce qui pourrait s'apparenter à un jeu de réseau à interactivités multiple : danseurs/ordinateurs ; acte dansé/acte d'écrire ; improvisations chorégraphiques/instructions vocales informatisées (les textes écrits par le chorégraphe et les danseurs sont lus d'une voix synthétique par des logiciels de lecture), et à des déplacements multiples de définitions : danseur/rédacteur ; ordinateur/orateur ; danseur/ « ordonnateur ». Dans le spectacle «The Moebius Strip» le danseur était une particule de temps, dans «Two Thousand and Three» il devenait la matière d'un tout organique, et dans «Double-Deux» l'électron d'un jeu d'attraction chaotique. Après cette nouvelle session faite de jeux d'interactivités et de responsabilités, on pourrait envisager que l'interprète devienne l'artiste ingénieur d'un

chantier ouvert animé d'un esprit « work in progress ».

Ce dispositif qui amène une variété d'interaction induit cependant certains problèmes: comment échapper à l'impasse d'une utilisation pavlovienne d'un logiciel énonçant des instructions écrites? Comment éviter l'effet illustratif d'un texte que l'on écoute au moment d'une danse? Ces problèmes rendent compte de l'envergure de l'enjeu : plus l'oeuvre est ouverte, plus elle est complexe. Étonnamment les textes d'une actualité politique brûlante permettent d'éviter ces impasses. Des questions posées à une danseuse sud coréenne comme "do you believe in nuclear war?", à un danseur sud africain "Is it possible to be white and african?", ou à un danseur français d'origine italienne "How does it feel to be an immigrant?", donnent aux situations scéniques une qualité d'hyperréalisme stupéfiante. De même pour la vision Orwelienne du monde que procure le simple détournement d'un article du New York Times où l'on remplace les noms des villes irakiennes par celui des villes suisses : "Switzerland, Octobre. 3 - Eight United States soldiers were killed Monday in Bern, the United States military said, the most in the capital in a day since July 2005" Il se pourrait alors qu'après avoir exploré les deux pôles de l'abstraction, celle de l'abstraction pure de "Moebius strip", "Under Construction" et "Two Thousand and three", et celle de l'abstraction figurative avec "Steack House", la Compagnie dirige son attention vers le fin interstice qui relie esthétique et conscience politique.

**Jean Pierre Bonomo est danseur de la compagnie depuis 2001. Il a participé à la création de The Moebius Strip (2001), Under Construction (2002), Double Deux (2005), et assisté Gilles Jobin pour les créations de Two Thousand and Three pour le Ballet de Genève et Delicado pour la Ballet Gulbenkian. Il développe en parallèle le travail de sa propre compagnie « Courrier de Nuit » à Grenoble.*

CREATION 2009

Bien entendu. Il est difficile pour Gilles Jobin de parler du contenu de cette nouvelle création. Mais notre démarche entre 2007 et 2009, est de travailler sur la continuité et une quasi quotidienneté avec les danseurs. Notre souhait est de poursuivre le travail avec les mêmes danseurs qui auront à la fois travaillé dans *Double Deux*, *Steak House*, la reprise de *The Moebius Strip*, la création 07/08 et la création 09. Dans cet objectif, l'idée est de travailler avec la même équipe de danseurs (7 danseurs) et de salarier ceux-ci à 70% du temps de travail toute l'année. Cela permettrait de faire un travail de recherche et de création toute l'année, de garder une grande partie de nos pièces au répertoire et d'optimiser notre présence sur le terrain chorégraphique international et local. La présence de danseurs professionnels de très grande qualité sur le terrain Genevois ne peut être que bénéfique pour dynamiser la scène chorégraphique locale. Le temps de travail des danseurs, bien évidemment sera augmenté en fonction des besoins et du développement des activités de la compagnie.

Projet d'un laboratoire de formation professionnelle

Notre objectif durant ces trois années sera de mettre en place les outils de formation pour les danseurs. Partant d'un projet ambitieux de la mise en place d'un laboratoire de formation professionnelle, il nous faut revenir à un projet moindre, faute d'avoir trouvé les financements. Nous garderons cependant pour objectif la mise en place de ce laboratoire de formation en direction des danseurs professionnels.

Workshop et ateliers de recherches

En 2007, Gilles Jobin dirigera plusieurs workshops, durant les tournées comme à Rennes où il animera un workshop de 3 jours au Centre Chorégraphique avec des danseurs en formation. Ou encore Mexico, où il fera un workshop de 5 jours pour des danseurs professionnels.

A Genève, seront organisés plusieurs workshops à destination des danseurs professionnels, mais aussi de danseurs en formation. Pour ce, nous aimerions nous associer à d'autres chorégraphes, comme Foofwa d'immobilité, la Ribot et Yann Marussich, ou encore des pédagogues tels que Manon Hotte, les pédagogues du ballet junior et Nathalie Tachella.

Concrètement et rapidement, seront mis en place des classes ouvertes et gratuites en direction des danseurs professionnels.

Une période de travail de recherche sera organisée du 6 au 20 mars 07 à Mottattom, atelier ouvert aux danseurs professionnels.

Du 7 mai 07 au 8 juin 07 une autre période de recherche sera organisée à Mottattom.

Ces périodes de recherche seront spécialement destinées aux professionnels, mais tous les jours aura lieu une classe de 9h à 10h30 ouverte également aux danseurs en cours de formation. Ces classes seront données par des chorégraphes professionnels et seront gratuites pour les participants.

Par la mise en place de ces ateliers, Gilles Jobin, souhaitent participer à la formation des danseurs sur le territoire helvétique, c'est pourquoi ils souhaitent tous deux organiser de manière régulières des ateliers de travail ouvert à tous les danseurs professionnels de la région. Une manière pour eux de rencontrer le terrain de la scène chorégraphique dans le dessein de former leur équipe de création.

Ces workshop, on également pour but de faire se rencontrer des artistes d'horizons et de cultures différents et d'exporter le savoir faire de ces deux artistes, dans le monde.

BUDGET PREVISIONNEL	2007	2008	2009
1. CHARGES FIXES de fonctionnement			
1. SALAIRES TTC			
Salaires et charges du chorégraphe 100%	111'545	111'545	111'545
Salaires et charges de l'administration 100%	111'545	111'545	111'545
Salaires et charges assistante de production et tournée 100%	77'935	77'935	77'935
Honoraires comptable 40%	64'550	64'550	64'550
Salaires du directeur technique 30%	20'000	20'000	20'000
2. CHARGES FONCTIONNEMENT			
Frais fonctionnement du bureau	30'000	30'000	30'000
3. CHARGES IMMOBILIERES			
Location bureaux Genève et studio répétition locaux de stockage	23'000	23'000	23'000
4. ASSURANCES ET FRAIS BANCAIRES			
Assurances matériel et personnel fixe	5'500	5'500	5'500
Frais bancaires	500	500	500
Contrôle des comptes	3'000	3'000	3'000
5. COMMUNICATION			
Frais de communication	4'000	4'000	4'000
6. FRAIS DE REPRÉSENTATION			
Frais de déplacement de l'administration	3'000	3'000	3'000
7. ARTISTIQUE			
Frais de voyages et de représentation	3'000	3'000	3'000
Frais de recherche et documentation	2'000	2'000	2'000
Total des charges fixes	459'575	459'575	459'575
2. CHARGES DE CREATION	création 2007/2008		2009
1. Création chorégraphique			
Salaires des danseurs TTC (7 danseurs)	58'800	162'000	162'000
Cours pour les danseurs (120 CHF le cours)	960	1'200	2'160
Frais d'audition (Voyages, frais annonces etc...)	3'000		3'000
Frais de locations de studio	5'000	5'000	5'000
Achat de matériel	3'000	10'000	15'000
Divers frais de création imprévus	5'000	7'000	10'000
Total chorégraphie	75'760	185'200	197'160
2. Musique			
Cachet du compositeur		13'028	13'028
Extras, studio, machine, sof and hardware etc...		5'000	5'000
Salaire ingénieur du son (TTC)		4'014	4'014
Total musique	0	22'042	22'042
3. Création lumière			
Cachet création lumière (TTC)		11'690	11'690
Assistant lumière (TTC)		5'352	5'352
Total lumière	0	17'042	17'042
4. Direction technique			
Salaire Directeur Technique TTC (30%)		2'408	2'408
Accessoires, matériel lumière, frais technique		20'000	20'000
Total réalisation décor et matériel technique	0	22'408	22'408
5. Costumes			
Salaires création costumes		15'700	15'700
Salaires assistantes costumes réalisation (TTC)		6'800	6'800
Achat et réalisation costumes (TTC)		6'000	6'800
Total costumes	0	28'500	29'300
6. Promotion			
publicité, vidéo, photos, matériel de promo...	0	16'000	17'000
7. Administration			
Salaires et charges sociales chargée de production 50%	7'500	7'500	15'000
Frais administratifs spécifique à la création	4'000	4'000	4'000
Total Administration	11'500	11'500	19'000
8. Frais de Répétitions pour 6 personnes			
Frais de voyages	2'000	4'000	4'000
Frais de logement	3'000	10'000	10'000
Participation frais repas	2'000	8'000	8'000
Total Frais de répétition	7'000	22'000	22'000
Total des charges de création	87'260	324'692	345'952
3. CHARGES DE TOURNÉE	2007	2008	2009
Double deux	20 représentations	10 représentations	
Salaires et charges des danseurs (12 danseurs)	133'980	67'000	
Salaires et charges des techniciens	29'680	15'000	
Frais de voyages et frais de tournée	74'700	40'000	
Steak house	13 représentations	6 représentations	
Salaires et charges des danseurs (5 danseurs)	31'000	14'500	
Salaires et charges des techniciens	20'160	11'000	
Frais de voyages et frais de tournée	28'000	13'000	
Tournée création 08		25 représentations	35 représentations
Salaires et charges des danseurs (7 danseurs)		140'000	196'000
Salaires et charges des techniciens		40'000	55'000
Frais de voyages et frais de tournée		80'000	80'000
Total des charges de tournées	317'520	420'500	331'000

A. DEPENSES	2007	2008	2009
TOTAL DES FRAIS FIXES	459'575	459'575	459'575
TOTAL DES FRAIS DE CRÉATION	87'260	324'692	345'952
TOTAL DES FRAIS DE TOURNÉE	317'520	420'500	331'000
TOTAL DES DEPENSES	864'355	1'204'767	1'136'527

B. RECETTES

1. COPRODUCTION	40'000	170'000	220'000
2. Total des recettes de cession	283'000	380'000	300'000
3. Subventions			
Pro Helvetia tour 07	100'000	100'000	100'000
Pro Helvetia création 07	90'000	90'000	90'000
Pro Helvetia projets speciaux (musique)		10'000	
Ville de Genève	160'000	160'000	160'000
Dip Etat de Genève	100'000	100'000	100'000
Canton de Vaud (pour les dates à l'arsenic)		15'000	15'000
Ville de Lausanne (pour les dates à l'Arsenic)		15'000	15'000
Loterie Romande	70'000	90'000	90'000
Migros		10'000	10'000
Fondations privées	23'000	40'000	20'000
Corodis		20'000	20'000
TOTAL Subventions	543'000	650'000	620'000

C. GRAND TOTAL

TOTAL DES DEPENSES	864'355	1'204'767	1'136'527
TOTAL DES RECETTES	866'000	1'200'000	1'140'000
RESULTAT	1'645	-4'767	3'473